

# INFO STATIONNEMENT

## Nouveau système de barrières magnétiques au stationnement du CEPSUM

### Fonctionnement

#### Titulaires d'un permis du CEPSUM

Les barrières magnétiques s'actionneront d'elles-mêmes au passage des titulaires de permis grâce à une puce magnétique, qui devra être apposée sur le pare-brise à l'intérieur du véhicule.

#### Visiteurs

Les visiteurs devront pour leur part acquitter les droits à la borne de péage qui est installée près des portes de sortie du CEPSUM. Le paiement pourra se faire comptant ou par carte de crédit

#### Procédure pour le paiement à la borne de péage

- À l'entrée, prenez un billet à la borne.
- À votre retour, insérez simplement le billet dans la borne de péage et effectuez votre paiement en argent comptant ou par carte de crédit. Une fois la transaction complétée, le billet validé vous permettra de sortir du stationnement. Un reçu peut vous être remis en pesant sur le bouton prévu à cet effet.
- Pour quitter le stationnement, insérez votre billet validé à la borne de sortie.

N.B. Les barrières sont équipées d'un système de communication reliant en permanence les usagers à un préposé en cas de problèmes mécaniques, de livraison ou pour d'autres demandes concernant le stationnement. Grâce à ce système, les taxis auront accès en permanence aux stationnements pour y déposer leurs clients.

### Tarifification

#### Permis du CEPSUM\*

Valide	Horaire	Tarif
Du lundi au vendredi	De 6 h à 8 h 30	14 \$ par mois (4 ou 12 mois) (Taxes incluses; paiement en un seul versement)
	De 15 h 30 à 23 h 30	
Samedi et dimanche	Toute la journée	

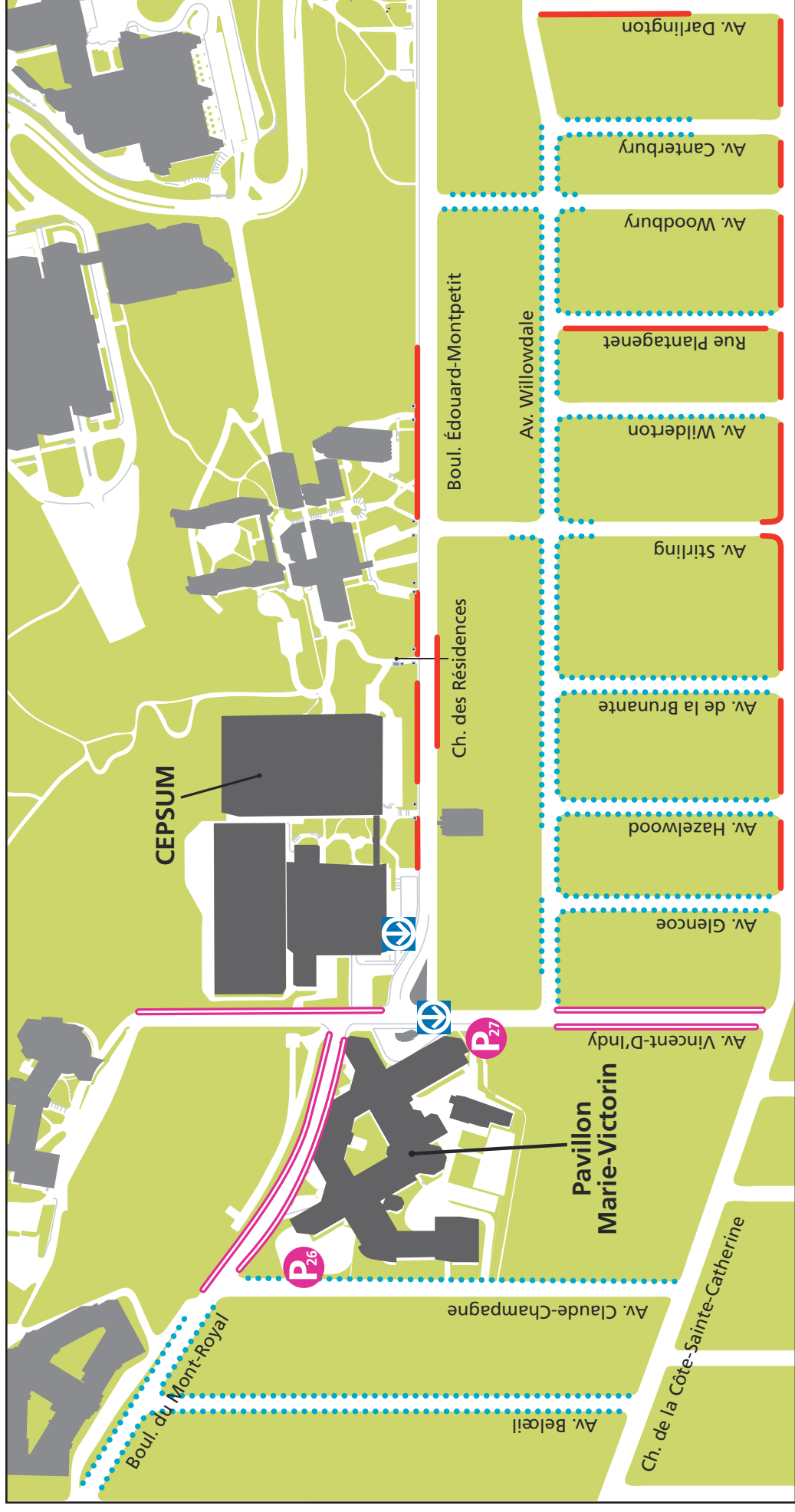
\* Seuls les membres du CEPSUM peuvent se procurer le permis (au comptoir du Service à la clientèle). Ce permis donne accès uniquement au P-20.

#### Permis journalier

Valide	Horaire	Tarif
Du lundi au vendredi	De 15 h 30 à 23 h 30	3 \$/30 minutes (max. 10 \$)
Samedi et dimanche	Toute la journée	

# Aires de stationnement disponibles à proximité du CEPSUM


(à moins de 12 minutes de marche)




N.B. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Consultez les panneaux de signalisation de la Ville sur place.

Lors des matchs de football des Carabins, soit les 1<sup>er</sup> et 17 septembre, ainsi que les 8 et 29 octobre, il est recommandé de prendre le métro ou l'autobus étant donné la forte affluence de spectateurs au stade.

 Stationnement gratuit

 Stationnement gratuit (max. 2 h)

 Stationnement payant (max. 3 h)

 Entrée des stationnements du pavillon Marie-Victorin

 Station Édouard-Montpetit

## Pavillon Marie-Victorin (P-26 et P-27)

### Permis journalier

Du lundi au vendredi

Avant 15 h 30

3 \$/30 minutes (max. 13 \$)

Après 15 h 30

Toute la journée

3 \$/30 minutes (max. 10 \$)

Samedi et dimanche

1,50 \$/30 minutes (max. 5 \$)